

La famille, une histoire millénaire et mouvementée

Dans toutes les civilisations, les cultures, les époques, la famille a occupé une place centrale dans l'histoire de l'Humanité.



L'histoire de la famille à travers les siècles n'est pas un long fleuve tranquille. Sous l'influence des grandes évolutions de la vie de l'Humanité – comme l'apparition et le développement des religions – elle n'a cessé de connaître des mouvements d'adaptation. La taille de la famille, par exemple, n'a cessé de varier. Depuis la cellule de base primitive, composée du père, de la mère et des enfants, jusqu'à la famille "tribu" recomposée d'aujourd'hui, elle a connu plusieurs formes dominantes. Notamment la famille communautaire du Moyen Âge accueillant sous le même toit parents, enfants mariés et petits-enfants... Et ne parlons pas de la famille très élargie du phalanstère imaginé par le socialiste utopique Fourier au XIX^e siècle.

MARIAGE INDISSOLUBLE ET MARIAGE CONTRAT

Forte composante de la vie familiale, le mariage a lui aussi évolué au fil du temps. Organisé par la communauté villageoise ou les parents, sacralisé par l'Église au XII^e siècle, institutionnalisé par la Révolution en 1791, consolidé par les valeurs bourgeoises du XIX^e siècle, combattu par certains philosophes qui y voyaient une aliénation, il a aujourd'hui perdu ses rituels et n'est plus le ciment de la famille qu'il a été.

Désormais, divorce oblige, le couple est plutôt lié par un contrat, que l'on souscrit en sachant que l'on pourra le rompre en cours de route. Il n'a toutefois pas dit son dernier mot et le

mariage d'amour, substitué au mariage de raison, fait encore rêver !

L'ENFANT, NOUVEAU NOYAU DUR DE LA FAMILLE

Et l'enfant dans tout ça ? « Dans un monde où l'on peut tout perdre, explique la sociologue Irène Théry, seule la relation aux enfants est censée aujourd'hui durer toute la vie, inconditionnelle, éternelle. Le principe d'indissolubilité s'est déplacé du mariage vers la filiation. »

Dans un rapport récent sur la politique familiale*, l'Assemblée nationale reconnaissant que « la petite société qui entoure l'être qui naît, doit s'organiser aujourd'hui dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant », fait de ce constat la justification d'une autre révolution en marche : l'élargissement des modes de procréation et d'établissement de la filiation. Très encadrée en France, la procréation médicalement assistée (PMA) est au cœur de polémiques enflammées. Tout comme la gestation pour autrui (GPA), interdite dans notre pays.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Dans notre histoire récente, c'est la revendication de la liberté individuelle – symbolisée pour les femmes par la maîtrise de leur fécondité et de leur maternité, pour le couple par l'explosion du nombre des divorces – qui a marqué l'évolution de la famille. Autrefois le risque du mariage c'était de devoir rester ensemble,

aujourd'hui, avec la multiplication des familles monoparentales, c'est d'être abandonné. C'est aussi l'avènement de la famille "tribu". On se marie, on divorce, on se remarie, en recomposant une famille où chaque conjoint arrive avec ses enfants. Des enfants qui, du reste, « s'incrustent » de plus en plus tard, merci au chômage de masse !

ÉGALITÉ DES SEXES

Pour résister à la crise, la famille développe des solidarités nouvelles. Les grands-parents, notamment, voient leur rôle changer, lorsqu'ils redistribuent une part de plus en plus grande de leurs revenus pour aider leurs enfants et leurs petits-enfants.

Tous ces débats, constate la sociologue Irène Théry, sont une conséquence induite de la remise en cause, depuis cinquante ans, de la complémentarité hiérarchique des sexes dans la famille. Et de constater : « Notre société est la première dans l'histoire de l'Humanité à vouloir vivre selon le principe de l'égalité des sexes. » Notre façon de vivre la famille n'a donc pas fini d'évoluer. Mais elle sera toujours au centre de nos vies. ●

*Adaptation de la politique familiale française aux défis de la société du XXI^e – Rapport d'information – Assemblée nationale juillet 2020.

1804 Création du Code civil par Napoléon

1967 Loi Neuwirth sur la contraception.

1975 Loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et la Loi sur le divorce par consentement mutuel.

1999 Création du Pacte civil de solidarité (Pacs).

2019 Autorisation du mariage homosexuel.